

## AIDE AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CACL

2 500 € par ménage dans la limite des crédits annuels budgétés

### OBJECTIFS

Appuyer techniquement et financièrement les communes pour le renforcement de la connaissance de leur territoire en matière d'habitat et d'aménagement, la montée en ingénierie des techniciens communaux, la détermination de plans d'actions priorités et hiérarchisés et la mise en œuvre de dispositifs adaptés à leur territoire.

## LES AIDES À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX

*(bailleurs sociaux)*

2 500 € par logement

### OBJECTIFS

1. Développer l'offre de logements neufs accessibles et abordables pour les ménages du territoire et suffisante au regard des objectifs du PLH et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
2. Contribuer à l'évolution des ménages dans leur parcours résidentiel
3. Augmenter le rythme de production des logements locatifs très sociaux.

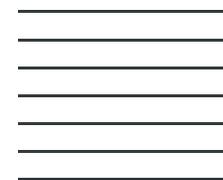
## LES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS

*(bailleurs sociaux)*

### OBJECTIFS

1. Permettre les sorties d'hébergement des publics les plus fragiles vers un habitat de transition
2. Accompagner une meilleure rotation du parc de logement social
3. Développer l'offre en habitat par le biais d'une aide directe à l'investissement des bailleurs sociaux : résidence sociale, accession sociale et très sociale

Pour en savoir plus : [cacl-guyane.fr](http://cacl-guyane.fr)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

## CONTACT



0594 28 28 28



[roxanne.seecharan@cacl-guyane.fr](mailto:roxanne.seecharan@cacl-guyane.fr)

Direction de l'Habitat, de l'Aménagement et de la Mobilité

## Les aides à L'HABITAT de la CACL



---

---

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), la CACL accompagne ménages, communes et bailleurs sociaux dans l'amélioration ou l'accession de logements.

**Le PLH vise à répondre aux besoins en logement et en hébergement en développant une offre de logement adaptés à la population de l'Agglo.**

Il vise également à renforcer le renouvellement urbain et favorise l'inscription des principes du développement durable au sein de la politique locale de l'habitat.

## LES AIDES A L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

2 500 € par ménage dans la limite des crédits annuels budgétés

### OBJECTIFS

- 1• Développer l'offre en accession sociale,
- 2• Améliorer le taux de rotation des locataires du parc locatif social
- 3• Répondre aux objectifs de production de logement en accession sociale.

### BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- 1• Personnes privées physiques ;  
Maîtres d'ouvrages d'opération de construction ou d'acquisition de logements neufs ou anciens
- 2• faisant l'objet d'un contrat de location accession à la propriété ;

Les revenus maximums des ménages à ne pas dépasser pour bénéficier de l'aide à l'accession à la propriété sont ceux en vigueur pour le Prêt Social Location Accession (PSLA).

### L'AIDE

- 1• Favorise la première accession à la propriété d'une résidence principale des ménages  
Est conditionnée aux ressources des ménages
- 2• qui doivent respecter les plafonds de ressources du PSLA et du Bail Réel Solidaire (BRS)
- 3• Permet de répondre aux objectifs du PLH
- 4• Est conditionnée au coût du projet d'accession.

## LES AIDES A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Plafonnées à 3 000 € pour les propriétaires les plus en difficulté.

### OBJECTIFS

- 1• Lutter contre le logement indigne et très dégradé
- 2• Lutter contre la précarité énergétique

### BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Propriétaires privés occupants modestes ou très modestes bénéficiant d'une aide de l'État dans le cadre de la ligne budgétaire unique

### L'AIDE

- 1• Permet la réhabilitation d'un logement en mauvais état.
- 2• Les travaux peuvent concerner : la fourniture d'eau ou d'électricité, les travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries) ou encore l'élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante.
- 3• Permet l'amélioration énergétique, pouvant concerner l'isolation ou encore la ventilation du logement.

Mise en place d'une aide financière directe aux propriétaires privés occupants pour des travaux lourds, dont le bouclage du plan de financement s'avère compliqué.

